2013-6067
2014-05-06

Influence LC

FONGICIDE BIOLOGIQUE CONCENTRÉ LIQUIDE

Pour la répression du blanc
sur les tomates et cucurbitacées de serre

COMMERCIAL

GARANTIE : Poudre d'Ail…..15%

NUMÉRO D'HOMOLOGATION 30692
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

SENSIBILISANT POTENTIEL
ATTENTION – IRRITANT POUR LES YEUX
ATTENTION - IRRITANT POUR LA PEAU

CONTENU NET : x litres

Fabriqué par :
AEF Global Inc.
201, Mgr-Bourget
Lévis, QC
G6V 6Z3
(418) 838-4441

Ligne d'assistance sans frais : 1-866-622-3222
www.aefglobal.com

MODE D'EMPLOI :

Influence LC est une formulation liquide contenant de l'ail comme matière active.

Influence LC réprime les champignons qui causent le blanc sur les cucurbitacées de serre et les tomates de serre. Influence LC devrait être appliqué préventivement ou dès l'apparition des premiers signes d'infection. Des applications répétées et une couverture complète du feuillage sont nécessaires pour maintenir une bonne répression de la maladie.

Empêcher les effluents ou les eaux de ruissellement des serres contenant ce produit d'atteindre les lacs, les cours d'eau, les étangs et tout autre plan d'eau.

Le délai d'attente avant la récolte (DAR) est 0 (zéro) jour.

LE MÉLANGE, LA PÉRIODE D'APPLICATION ET L'APPLICATION

Ajouter la quantité requise d'Influence LC dans un volume d'eau propre approprié pour obtenir une bonne couverture.

Ne pas utiliser avec des pulvérisateurs à ultra bas volume.

Directives d'usage spécifiques à la culture

TOMATES DE SERRE		
Maladie	**Niveau de protection**	**Directives**
Blanc (*Oïdium neolycopersici*)	Répression	Utiliser une dose de 1,8% avec un pulvérisateur à haut volume (ex hydraulique). Ne pas excéder 18L/ha. Assurer une couverture complète du feuillage. Répéter les applications à des intervalles de 7-10 jours pour maintenir une réduction de la maladie.

CUCURBITACÉES DE SERRE		
Maladies	**Niveau de protection**	**Directives**
Blanc (*Podosphaera xanthii et Erysiphe cichoracearum*)	Répression	Utiliser une dose de 1,8% avec un pulvérisateur à haut volume (ex hydraulique). Ne pas excéder 18L/ha. Utiliser le Influence LC à 0.45 % en mélange avec le Cyclone à 0,3% sans surfactant.

		Répéter les applications à des intervalles de 7-10 jours pour maintenir une réduction de la maladie.

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Sensibilisant potentiel pour la peau.
Peut irriter les yeux.
Peut irriter la peau.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter d'inhaler les brouillards de pulvérisation. Peut causer des irritations respiratoires.

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, de gants imperméables, des chaussures et des chaussettes ainsi que des lunettes de protection pour manipuler, mélanger, charger et appliquer le produit et durant toute activité de nettoyage et de réparation.

De plus, les applicateurs utilisant un pulvérisateur à moteur doivent porter un respirateur doté d'un dispositif de retenue de type cartouche à baïonnette (pour les particules) et d'un filtre N-95, R-95, P-95 ou HE.

Les personnes sensibles ou allergiques à l'ail devraient éviter de manipuler le produit.

NE PAS circuler ou permettre à quiconque de circuler dans les sites traités jusqu'à ce que le produit pulvérisé soit sec.

La manipulation et le chargement d'Influence LC ainsi que les activités de nettoyage et d'entretien doivent se faire dans un endroit bien aéré.

Les personnes sans protection devront demeurer à l'extérieur des sites traités pendant toute la durée du traitement.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Traiter les symptômes.

ENTREPOSAGE

Conserver le contenant bien fermé à l'écart de la lumière directe du soleil et à des températures entre 4 ° et 20° C. Une température d'entreposage plus froide est préférable. Pour éviter tout risque de contamination, entreposer ce produit loin de la nourriture pour les humains ou pour les animaux.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.

2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.

3. Rendre le contenant vide inutilisable.

4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage de déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires.* L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou des dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.